



# Politiques publiques pour l'économie de la plateforme

Tendances actuelles et directions futures



Ce rapport rassemble des réflexions et vues qui émergent du projet de recherche « Cadres politiques pour les plateformes digitales – Passer de l'ouverture à l'inclusion. » Le projet vise à explorer et articuler des arrangements institutionnels – légaux adaptés à une économie du futur qui serve au mieux les idées de justice du développement. Ce travail se base sur une recherche préliminaire menée par un réseau interdisciplinaire de recherche du Sud et du Nord. L'initiative est dirigée par IT for Change, Inde, et soutenue par le Centre de recherche internationale sur le développement (IDRC), Canada.

## Équipe de recherche

**Coordination:** Anita Gurumurthy

**Recherche principale:** Deepti Bharthur, Nandini Chami

**Assistance de recherche:** Sarada Mahesh, Vineetha Venugopal, Meenakshi Yadav

**Design:** Meenakshi Yadav, Prakriti Bakshi

**Support éditorial:** Amruta Pradeep Lakhe

**Traduction:** Isolda Agazzi, Cecilia Alemany

Nous remercions le Centre de recherche sur les politiques et les politiques pour son soutien dans la traduction de ce rapport.

© IT for Change 2018



Sous licence de Creative Commons License Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International (CC BY-NC-SA 4)



# **Politiques publiques pour l'économie de la plateforme**

Tendances actuelles et directions futures



# Table des matières

<b>i. Résumé</b>	<b>2</b>
<b>ii. Instantanés sectoriels</b>	<b>3</b>
Appeler un véhicule	
E-commerce	
Agriculture & épicerie d'e-détail	
Fintech	
Vidéo sur demande	
Travail de soins	
Tourisme & hospitalité	
<b>iii. Gouvernance de la plateforme: questions trans-sectorielles</b>	<b>17</b>
Le contexte	
1. Cadres politiques macroéconomiques pour une économie numérique inclusive	
2. Gouvernance des données pour la souveraineté économique	
3. Égalité des chances à l'ère des plateformes digitales	
4. Plateformisation et sécurité des moyens d'existence	
5. Droits des citoyens dans une société de données	
6. Recadrer la justice économique globale	
7. Stratégies pour une plateformisation équitable	
<b>iv. Références</b>	<b>35</b>

# Sujets et lieux de recherche

## Afrique

**Nigéria** – Vers une plateforme inclusive au Nigéria (Argent mobile, e-commerce, navigation)

**Afrique du Sud** – Enquête sur les cadres opérationnels et de politique du travail pour les plateformes d'appel des taxis Uber et Taxify en Afrique du Sud (appel des courses)

## Europe

**Italie, Belgique, France** – Protection des usagers dans l'économie de la plateforme: Une perspective européenne (appeler des courses, hospitalité, travail gig)

**Royaume-Uni** – Politiques des données : Approches réglementaires pour les plateformes axées sur les données au Royaume-Uni et dans l'UE (gouvernance des données)

## Asie

**Chine** – Résultat des promesses de l'économie de la plateforme en Chine : Un agenda politique pour un développement inclusif (partage des trajets, livraison de nourriture)

**Philippines** – Surtravaillé et sous-estimé : Est-ce que les plateformes locales digitales transforment le narratif des travailleurs des soins aux Philippines ? (travail de soins)

**Indonésie** – Faire marcher les plateformes de voyage pour les travailleurs indonésiens et les petits business (tourisme)

**Inde** – De la ferme à la fourchette : Comprendre le rôle des plateformes digitales en agriculture, dans l'e-détail et le FaaS (agriculture et épicerie d'e-détail)

## Amérique latine

**Brésil** – Un nouveau pays de géants : Politique pour des plateformes digitales dans les médias et les marchés audio-visuels au Brésil (vidéo sur demande)

**Argentine, Uruguay** – Cartographier l'économie de la plateforme autour du Rio de la Plata : Le cas de MercadoLibre en Uruguay et en Argentine (e-commerce)

**Uruguay** – Plateformes de prêt entre particuliers comme instruments d'inclusion financière en Uruguay (Fintech)

## Amérique du Nord

**Canada** – Recherche et politique par les données des entreprises de la plateforme (gouvernance des données)

## Aperçu de la recherche

Les plateformes, telles que comprises par le capitalisme informationnel, ne sont pas seulement des marchés en ligne ; elles sont les faiseuses de marché d'aujourd'hui. En tant que série de cadres digitaux pour les interactions sociales et de marché<sup>1</sup> les plateformes remplacent et re-matérialisent les marchés, restructurant ainsi aussi bien l'échange économique que les modèles du flux d'information.<sup>2</sup> Les plateformes sont à l'ère du réseau ce que l'usine était à la révolution industrielle – le site principale de l'activité économique, autour duquel tout le reste est organisé.

En tant que phénomène économique clé du jour, les plateformes façonnent la société et les institutions sociales; les algorithmes qui les sous-tendent sont les nouveaux déterminants de l'ordre social. Ce processus de structuration de l'ordre social par la plateformes est un sujet d'étude vital. Révéler ce que comprend la plateformes impliquera de regarder de près et avec un œil critique les nouveaux types de relations économiques qui résultent de la datification continue et répandue, l'intelligence digitale sophistiquée qui se déploie sur les réseaux digitaux et les implications de ce changement pour les structures du pouvoir social.

Les enjeux sont majeurs puisque les emplois, les qualifications, la productivité et la croissance de l'économie de demain sont liés au « virage de la plateforme » de l'organisation économique. Le fait que l'économie dans son ensemble soit refaçonée par la plateformes veut aussi dire que les processus politiques doivent s'occuper de toute une série de considérations sociales et économiques nécessaires à produire un monde équitable et inclusif.

Du point de vue de la politique publique le défi est urgent puisque l'économie digitale récompense les très rares personnes qui contrôlent l'innovation digitale, ce qui augmente l'inégalité au niveau international.

Mais comme lors de tous les changements de paradigme, les institutions sont en retard dans leurs tentatives de comprendre et d'être à la hauteur de la politique dans l'économie de la plateforme. En partant de cette lacune, le projet « Cadres politiques pour les plateformes digitales – Passer de l'ouverture à l'inclusion », en engageant une communauté de chercheurs au niveau international (cf. page 38 – 39 pour les détails), dirigés par IT for Change, Inde, et soutenus par IDRC, Canada, a essayé d'amener des évidences systémiques sur la plateformes et ses implications politiques au niveau national, régional et international.

Les objectifs principaux du projet sont de construire une base empirique solide de l'état des lieux de l'économie de la plateforme et d'analyser les contextes institutionnels – légaux pour recommander des cadres politiques susceptibles de s'attaquer à l'inégalité, de promouvoir l'inclusion et de faire avancer la justice du développement.

Ce rapport présente les vues qui émergent des études de recherche menées dans le cadre du projet. En couvrant 14 pays et toute une série de domaines et de secteurs, il examine les tendances actuelles de la plateformes, en faisant un état des lieux des réponses et défis politiques émergents.

# Appeler une voiture

(Belgique, Chine, UE, France, Italie, Afrique du Sud)

Appeler une voiture ou un chauffeur - la pratique par laquelle des particuliers se déplacent en véhicule privé en payant un tarif, arrangé par le biais d'une application en ligne - est aujourd'hui l'élément le plus marquant de l'économie platformisée. Le terme d'« ubérisation », souvent utilisé pour qualifier la platformisation de l'économie, résulte des aspects assez contentieux du secteur d'appel d'une voiture. L'influence d'applications d'appel de voiture comme Uber, Lyft, Grab, Taxify, Didi et Ola a bouleversé le secteur du transport.

Depuis leur avènement, les entreprises d'appel de voitures ont opéré pour la plupart dans une sorte de far west régulateur. En se positionnant comme intermédiaires technologiques qui ne font que mettre en relation des chauffeurs indépendants et des passagers par le biais d'arrangements qui conviennent aux deux, les plateformes ont évité les règles et règlements qui s'appliquent aux services traditionnels de taxi. Dans certaines juridictions, cela leur a aussi permis de se soustraire à la responsabilité aussi bien pour les usagers que pour les conducteurs.<sup>3</sup>

Mais avec l'augmentation des accidents, de la violence et des agressions, des pratiques lacunaires en matière de données et l'asymétrie de pouvoir croissante entre les plateformes d'appel de voitures et leurs travailleurs, le vide politique dans ce domaine est devenu de plus en plus évident. Aujourd'hui les gouvernements nationaux et communaux s'efforcent de mettre en place une régulation efficace qui puisse encadrer les compagnies d'appel de voiture et assurer qu'elles fonctionnent au sein de cadres régulateurs. L'intervention judiciaire a aussi visiblement augmenté car les conducteurs sont poussés vers une course incessante vers le bas au nom de la flexibilité, sans qu'aucune garantie ni protection ne soit donnée aux employés.

En 2017, la Commission d'Afrique du Sud pour la conciliation, la médiation et l'arbitrage (CCMA) a adopté un jugement pionnier qui stipule que les chauffeurs d'Uber peuvent former des syndicats, négocier et faire grève, ce qui veut dire concrètement qu'il faut les traiter comme des employés et non des contractuels indépendants. Le jugement a été rendu suite à la plainte déposée auprès de la CCMA par les chauffeurs d'Uber qui se plaignaient de l'insécurité de leurs conditions de travail et de licenciements abusifs sans explication. Cependant, sur la base d'une petite technicité, le tribunal du travail en Afrique du Sud a renversé ce jugement en janvier 2018. La cour a trouvé que les partenaires chauffeurs d'Uber auraient dû déposer plainte devant Uber BV, l'entreprise internationale enregistrée aux Pays-Bas et non auprès de leur filiale sud-africaine.



# Interventions en matière de politiques publiques

Beaucoup de pays ont fait leurs premiers pas pour mettre à jour les lois sur le secteur du transport.

**Afrique du Sud** – En Afrique du Sud, le projet de loi d'amendement de la loi nationale sur le transport (National Land Transport Amendment Bill, 2015) inclut des dispositions pour les « services de transport sur e-demande » et il exige que les chauffeurs qui opèrent par le biais de plateformes aient des licences d'opération de taxi soumises à la régulation des autorités, comme les taxis avec compteur.

**Chine** – la Chine est devenue l'un des premiers pays à inscrire l'e-appel dans un cadre politique clair. En 2016 sept ministères étatiques sous les auspices du ministère du Transport ont adopté les Mesures administratives intérimaires pour le business des services de réservation de taxi en ligne, qui placent le standard régulateur pour les plateformes digitales pratiquement au même niveau que les services urbains de taxi.<sup>4</sup> Cette politique exige que les plateformes digitales demandent un permis, enregistrent les traces du réseau de services auprès des autorités et utilisent aussi bien des véhicules que des chauffeurs qualifiés comme partie de leur service. Ces mesures permettent aussi une supervision locale en confiant la mise en œuvre de ces mesures aux départements du transport au niveau municipal.

**UE** – Les lignes directrices de l'UE qui s'appliquent aux plateformes d'appel de voitures incluent une autorisation préalable et des critères spécifiques pour des véhicules en bon état pouvant être utilisés pour des services commerciaux.<sup>5</sup> La Belgique a une régulation spécifique qui oblige les chauffeurs à obtenir l'autorisation pour créer leur propre entreprise ou opérer comme travailleurs indépendants, y compris pour des services d'appel de voitures sur une plateforme. Les chauffeurs sans autorisation ne peuvent pas conduire pour les plateformes. Les plateformes d'appel de conducteurs ont aussi été sous observation de la Cour de justice de l'Union européenne et des tribunaux nationaux. Récemment, dans le cas *Elite Taxi v. Uber Espagne* et dans les cas *d'Uber France*, la Cour a fini par reconnaître les plateformes d'appel de voitures comme un service de transport, sujet à la régulation appropriée pour les services de taxi.

# E-commerce

(Argentine, Inde, Uruguay)

En vingt ans à peine, le e-commerce est devenu un outil important de l'économie globale. Des estimations récentes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) donnent le marché global de l'e-commerce à USD 22 billions<sup>6</sup>, bien loin de sa part négligeable au début des années 1990. Cette estimation comprend l'achat et vente par le biais du digital de biens physiques et la fourniture de services digitaux et de produits digitaux intangibles – ce qui augmente les transactions de business à business (BAB) et de business à consommateur (BAC).

La croissance exponentielle de l'e-commerce a été alimentée par des intermédiaires puissants sur les plateformes qui profitent des nouvelles formes d'échanges économiques et des flux d'information rendus possibles par l'avènement du numérique.<sup>7</sup> En se basant sur les économies d'échelle en réseaux et sur la segmentation du marché basée sur les données, les plateformes d'e-commerce re- façonnent l'architecture des relations impliquant des producteurs, des fournisseurs et des consommateurs de façon à en assurer le contrôle de bout en bout. Le pouvoir de plateformes comme Amazon et Alibaba vient de leur capacité à contrôler l'écosystème de tout le marché du commerce de détail, un véritable modèle de « celui qui gagne prend tout » qui ne se limite pas à servir d'intermédiaire entre les acheteurs et les vendeurs. Leurs offres comprennent des services de paiement pour faciliter l'achat et la vente sur leur plateforme, des avis de données pour les fournisseurs et la remise à neuf numérique de l'expérience de vente au détail physique des consommateurs.

Un certain nombre d'unicorns régionaux ont émergé au Sud, qui représentent des compétiteurs de taille pour les entreprises bien implantées des Etats-Unis et de Chine. Rakuten au Japon<sup>8</sup> et Jumia en Afrique<sup>9</sup> se sont fait connaître grâce à leur capacité de comprendre la culture régionale et les contextes des infrastructures, à s'y adapter et à servir les besoins locaux et les marchés périphériques. De même, MercadoLibre, basé à Buenos Aires, Argentine, a gagné une position dominante sur plusieurs marchés latino-américains.

Au début des années 2000, lorsque les géants de l'e-commerce hésitaient encore à investir dans la région, MercadoLibre a percé sur ces marchés et il a été capable de dépasser plusieurs niveaux de déficit dans les infrastructures grâce à une combinaison de stratégies d'innovation locales et d'un élan coordonné au niveau régional pour des changements politiques qui pourraient alimenter la croissance des PME dans des marchés comme l'Argentine. Par exemple, pour optimiser les modèles logistiques pour l'économie de plateforme émergente en Argentine, l'entreprise a dû contourner les manquements logistiques résultant de modèles centralistes de transport. Elle a ainsi pu mettre au point un "modèle de distribution capillaire" qui permettait aux PME de petites localités de faire des envois directement les unes aux autres plutôt que d'opter pour un acheminement long et inefficace. MercadoEnvios offre aux commerçants sur la plateforme une solution intégrée de logistique, d'entreposage et d'expédition pour renforcer son réseau de commerce interrégional dirigé par des PME. MercadoLibre a aussi créé un système de paiements mobiles, MercadoPago, pour permettre les transactions financières, vu que les systèmes d'e-banking étaient relativement sous-développés pendant les premières années de ses opérations. L'infrastructure de réseau qu'elle a créée dans les pays de la région a donné une grande impulsion aux PME locales, leur ouvrant de nouvelles opportunités de marché.

# Interventions en matière de politiques publiques

**D**ans cette course hyper-compétitive pour la domination globale du commerce de détail, les plateformes d'e-commerce bafouent souvent les cadres légaux existants en matière de droits du travail, compétition du marché et protection des consommateurs. Aux Etats-Unis, Amazon doit faire face à une plainte fédérale pour faire travailler ses chauffeurs de la distribution sans pauses et pour ne pas leur payer les heures supplémentaires.<sup>10</sup> En Inde, la Confederation of All India Traders s'est plainte auprès du ministère du Commerce de la distorsion flagrante du marché occasionnée par les portails d'e-commerce comme Flipkart et Snapdeal.<sup>11</sup> Au Nigéria, la plateforme en ligne Konga a été trouvée en train de vendre des cigarettes, en violation de la loi en vigueur.<sup>12</sup>

Les cadres législatifs pré-digitaux sont inadaptés aux nouveaux défis de régulation de l'économie numérique. Par exemple, l'UE a attiré l'attention sur les défis fiscaux liés aux lois fondées sur la « présence physique. »

**D**ans le contexte actuel d'affaiblissement de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), des accords plurilatéraux – comme le Regional Comprehensive Economic Partnership (RCEP) et l'accord de libre-échange UE -Mercosur en négociation– deviennent de plus en plus les espaces de négociation où se jouent les contestations politiques à l'e-commerce.

**L**a plateformesation de l'économie globale a entraîné la « servicification » de tous les secteurs, y compris la manufacture et l'agriculture. Des négociations secrètes entre acteurs puissants ont essayé d'amener ces secteurs sous une nouvelle série de règles de « commerce de services . » Par des instruments comme l'Accord sur le commerce de services (TiSA), les entreprises multinationales poussent pour reclassifier les travailleurs dans plusieurs secteurs comme « travailleurs de services », des évolutions susceptibles d'atomiser les travailleurs et éroder leurs droits et pouvoir de négociation.

**A**u niveau international, le moratoire sur les droits de douane sur les transmissions électroniques a été un point douloureux dans les négociations commerciales internationales, surtout pour les pays en développement qui tirent des revenus des transactions sur l'e-commerce. Les pays en développement, amenés par l'Inde et l'Union Africaine, se sont opposés à l'agenda sur l'e-commerce à l'OMC. Ils considèrent qu'à ce stade tout accord contraignant sur la gouvernance des flux de données nuirait aux intérêts de leur naissant secteur national d'e-commerce.

# Agriculture & épicerie d'e-détail

(Inde)

Partout dans le monde, les chaînes de valeur agricoles subissent une transformation de bout en bout en raison des couches numériques qui servent d'intermédiaires entre les divers processus commerciaux et de consommation finale. Des termes tels que « agriculture numérique » et « agriculture de précision » sont devenus de plus en plus courants, à mesure que l'Internet des objets permet de plus en plus de dispositifs de saisie de données et de machines agricoles de produire des renseignements qui peuvent<sup>13</sup> créer des modèles de prévision pour des pratiques agricoles efficaces. Aujourd'hui les plateformes d'achat et vente/location sont capables de faciliter des ventes plus directes et les échanges entre pairs entre les communautés agricoles.<sup>14</sup> La tendance croissante au niveau international d'épicerie d'e-détail va dans le sens de changements paradigmatiques, alors que les préférences des consommateurs<sup>15</sup> refaçonnent la chaîne logistique. Les tendances indiquent qu'aussi bien le secteur agricole en Inde que le segment de l'épicerie d'e-détail ne sont pas imperméables à l'assaut de la plateformes.<sup>16</sup>

A ce jour, l'Inde continue à être un pays à économie surtout rurale et agricole. Même si le secteur agricole contribue seulement à 16% du Produit National Brut (PNB), c'est la principale source d'emploi pour plus de 49% de la population.<sup>17</sup> Mais cela fait des années que les perspectives du secteur sont sombres. Une grande précarité, la chute des salaires, des années de sécheresse et des retombées négatives de la politique macro-économique aux niveaux national et international ont entraîné une crise agricole.

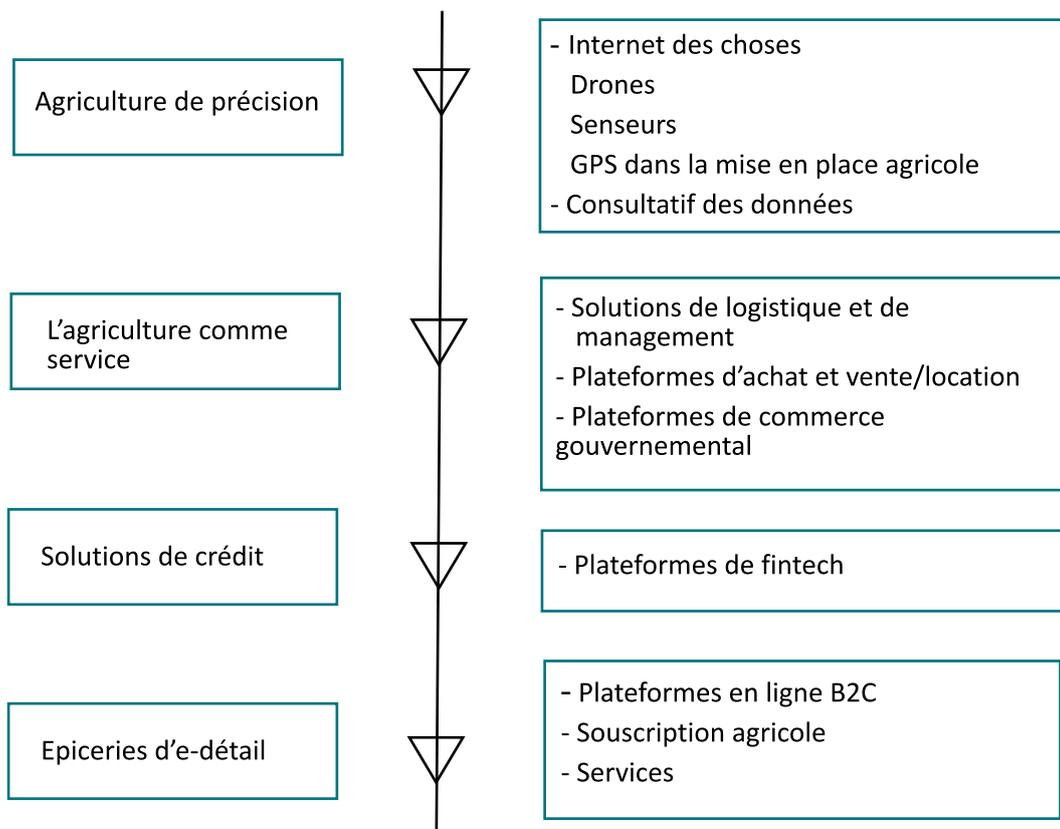
Vu que l'Inde est l'un des principaux hubs des technologies de l'information, on compte beaucoup sur le secteur technologique pour trouver des solutions aux défis agricoles les plus pressants. Aujourd'hui « l'agritech » -- l'utilisation de la technologie en agriculture pour augmenter la productivité, l'efficacité et l'output -- est un secteur en pleine croissance.

Avec le soutien du capital risque, une plateforme d'entreprises est en train de travailler sur différents aspects de la chaîne de valeur agricole, en essayant de tirer parti de l'opportunité digitale pour faire face aux défis traditionnels dans l'approvisionnement en intrants, les pratiques de culture, la récolte et le marketing. Il y a eu une croissance très importante des plateformes de marché business à consommateurs (B2C) et business à business (B2B).<sup>18</sup> Plus de 313 millions de dollars ont été investis dans les startups et PME indiennes qui travaillent dans ce domaine, l'Inde étant l'un des six pays les plus actifs pour les investissements dans l'agritech, avec les Etats-Unis, le Canada, la Grande Bretagne, l'Israël et la France.<sup>19</sup> On estime que le marché indien de l'épicerie en ligne va atteindre 40 millions de dollars d'ici 2019 et augmenter à 141% d'ici 2020, avec un taux de croissance annuel composé de 62%.<sup>20</sup> Des plateformes globales comme Amazon sont entrées dans le secteur du détail alimentaire, avec la libéralisation de la politique d'investissement direct étranger (IDE) en 2016, qui permet 100% d'IDE pour autant que les exigences en matière d'approvisionnement local sont remplies. Mais la clause d'approvisionnement local pourrait bien être révoquée si l'Inde signe l'accord de libre-échange régional RCEP, qui va ouvrir la porte aux géants internationaux de l'e-commerce dans le secteur du commerce alimentaire de détail. Un modèle de vente au détail de nourriture dominé par les multinationales et consumérisé pourrait avoir un impact négatif sur la survie des petits détaillants et des paysans de subsistance, dont la majorité sont des femmes, qui pourraient être perdants ou être entraînés dans le nouveau contexte à des conditions très inégales.

# Interventions politique

L'Intelligence Artificielle (IA) en agriculture a été identifiée par le NITI Aayog, un groupe de réflexion politique du gouvernement indien, comme un domaine peu attrayant pour le secteur privé en raison des externalités liées à la création d'ensembles de données agricoles à grande échelle<sup>21</sup>. L'objectif politique est donc de créer une infrastructure publique de données agricoles qui pourra ensuite être louée aux entreprises privées, entreprises sociales et chercheurs souhaitant développer l'IA dans ce domaine. Cette vision se concrétise dans le cadre du projet Farmerzone dirigé par le ministère de la Biotechnologie<sup>22</sup>. Dans un geste connexe, le gouvernement indien a également annoncé un « Startup AgriIndia Scheme » pour subventionner les jeunes entreprises numériques dans le secteur agricole. Un marché numérique national pour les produits agricoles numériques a également été mis en place. Cependant, les agriculteurs préfèrent encore les intermédiaires locaux qui fournissent également des services allant du crédit au transport et à l'entreposage. Il est important de suivre les impacts à moyen et à long terme de ces nouvelles infrastructures de données pour déterminer dans quelle mesure elles ont profité aux petits agriculteurs et aux agriculteurs marginaux. Des évaluations de l'impact social des innovations en matière d'IA fondées sur des lignes directrices claires en matière d'éthique sont également nécessaires.

## Infrastructure des données pour l'agriculture indienne



# Fintech

(Brésil, Chine, Mexique, Nigéria, Uruguay)

La fintech – qui se réfère à une industrie financière qui utilise la technologie pour améliorer les activités financières - est un phénomène mondial en pleine expansion. Aujourd'hui, les modèles basés sur les plateformes sont capables d'offrir une gamme de services et de produits financiers par le biais de téléphones intelligents, y compris les services bancaires mobiles, la microfinance, les portefeuilles numériques, l'assurance, le crowdfunding, les prêts entre particuliers (P2P, peer to peer), la cryptocriminalité et plus encore.

Au fur et à mesure que les transactions financières passent au numérique et deviennent une plateforme, il faut prendre en considération un large nombre de questions de réglementation - cybersécurité, identité et authentification, évaluation des risques, etc. Ce qui fait de la réglementation des technologies de l'information un processus complexe et lourd, ce sont les chevauchements de compétences entre les organismes de réglementation de la technologie et des télécommunications et les organismes de réglementation financière comme les banques centrales. Au Nigéria, par exemple, alors que l'aspect télécom de la monnaie mobile est réglementé par la Nigerian Communications Commission, la Banque centrale du Nigéria réglemente l'aspect services financiers. Cela a créé une zone grise réglementaire. En 2014, la Banque centrale a publié un nouvel ensemble de directives pour les paiements mobiles<sup>23</sup>. Toutefois, le taux d'utilisation reste faible, en raison de la méfiance à l'égard des systèmes de paiement électronique et d'autres facteurs tels qu'une mauvaise connectivité et un faible niveau d'alphabétisation.

Plus récemment, les organismes de réglementation financière ont commencé à reconnaître les risques élevés qui résultent du vide réglementaire du secteur. Ils sont également conscients de la façon dont le microcrédit et d'autres instruments financiers alternatifs ont engendré des cycles de prêts prédateurs et de trappes à dettes parmi les groupes les plus vulnérables.<sup>24</sup>

Les plateformes fintech sont de plus en plus considérées comme un moyen efficace d'étendre l'inclusion financière dans plusieurs régions du monde où les populations ne sont pas bancarisées (manque d'accès aux instruments financiers formels tels que les banques et le crédit) ou ont un accès limité aux instruments financiers de crédit et d'épargne. Utilisant le téléphone intelligent omniprésent comme mécanisme de livraison, les plateformes fintech ont connu une grande popularité, en particulier dans les pays où les institutions financières formelles n'ont pas réussi à atteindre tout le monde.

# Interventions en matière de politiques publiques

## **CHINE**

La Chine, qui a connu une prolifération d'applications de paiement, a été l'un des premiers États à réglementer son vaste marché des technologies de pointe, en pleine expansion. Dès 2010, la Banque populaire de Chine (PBC) a officiellement mandaté tous les "prestataires de services de paiement non financiers" pour obtenir les approbations et les licences appropriées de la PBC. En 2017, la PBC a exigé que les données sur les transactions effectuées par des tiers sur les applications soient acheminées par l'intermédiaire de sa chambre de compensation et a plafonné à 500 yuans le montant des transferts de codes QR. En 2018, UnionPay, une association d'industries bancaires chinoises, a développé une norme technique nationale pour les paiements mobiles, créant ainsi un protocole commun.<sup>25</sup>

## **URUGUAY**

La Banque centrale d'Uruguay (BCU) a proposé une nouvelle catégorie pour les « sociétés d'administration de prêts entre pairs », qui s'appliquera aux plateformes technologiques offrant une médiation financière. Ces entités devront fixer les limites des prêts et ne seront pas autorisées à gérer les fonds des clients, ce qui éliminera le risque d'investissement spéculatif. En 2017, le pays a également adopté une loi qui exige que les transactions électroniques entre les intermédiaires financiers et les émetteurs de monnaie via les téléphones mobiles ou portables et les sites Internet assurent l'interopérabilité entre les acteurs fintech et les acteurs traditionnels.<sup>26</sup>

## **BRÉSIL ET MEXIQUE**

Le Brésil<sup>27</sup> et le Mexique<sup>28</sup> ont établi des cadres réglementaires propres à l'industrie. En plus de la mise à jour des exigences en matière d'octroi de licences et de conformité pour les plateformes fintech, ces mesures politiques prévoient également des incitations fiscales et d'autres mécanismes de soutien, notamment des bacs à sable réglementaires, des centres d'innovation et un soutien financier.

# Vidéo sur demande

(Brésil, Thaïlande)

Avec des débits plus élevés, une connectivité à bande large plus stable et la disponibilité généralisée des smartphones, la vidéo à la demande (VoD) est en hausse. Netflix, autrefois un service de location de DVD à domicile et aujourd'hui un service de streaming VoD, fait partie des FAANG (Facebook, Amazon, Apple, Netflix et Alphabet[Google]), sociétés de technologie avec les titres les plus performants.<sup>29</sup> Avec une présence mondiale qui couvre plus de 190 pays,<sup>30</sup> Netflix s'est imposé comme un acteur majeur des médias, produisant du contenu pour différents marchés régionaux et nationaux, distribué par l'intermédiaire de ses plateformes. Avec ses pairs comme Amazon Prime Video et Hulu, Netflix a considérablement modifié la façon dont le contenu multimédia est distribué, consulté et consommé.

Les plateformes de VoD transforment les habitudes, les marchés et les pratiques créatives dans le monde entier, et les cadres réglementaires existants sont de moins en moins pertinents pour combler les lacunes du marché des médias. Dans le cas du Brésil, Netflix a directement affecté le marché audiovisuel traditionnel, compromettant la production locale, l'accès à la culture et la diversité culturelle.

Le cadre réglementaire brésilien des médias a fortement soutenu et encouragé la production de médias locaux et indépendants. La production de contenu des médias locaux dans le pays s'est historiquement appuyée sur la discrimination positive, les politiques de l'État cherchant à compenser le déséquilibre entre la production et la distribution internationales (principalement américaines) et locales, par le financement croisé. L'Agence nationale du cinéma, dénommée Ancine, a mis en place une réglementation qui oblige les distributeurs de films à verser des redevances au Fonds du secteur audiovisuel pour financer la production de films indépendants. Les câblo-opérateurs sont également tenus d'offrir gratuitement du contenu aux radiodiffuseurs publics, communautaires et universitaires.<sup>31</sup> En outre, le gouvernement brésilien exige qu'un quota minimum de contenu national, y compris de contenu produit de façon indépendante, soit diffusé sur le câble. Les entreprises sont incitées de différentes manières à investir leurs impôts dans la production nationale.<sup>32</sup>

Cependant, l'avènement de Netflix rend de plus en plus inapplicable ce paradigme réglementaire. Bien que le Brésil soit l'un des plus grands marchés de Netflix, ce dernier ne contribue pas du tout financièrement à l'économie médiatique nationale. Le processus de découverte de contenu est considéré comme « neutre .» Pourtant, l'USP de la plateforme - ses recommandations algorithmiques pour le contenu (la principale façon dont le public prend des décisions en matière de visionnement) - n'est pas sujet à examen. Netflix ne fournit pas non plus de données sur ses titres, les préférences des utilisateurs et les statistiques de consultation. Netflix se positionne comme un format nouveau et différent des formats de contenus médias traditionnels, s'exemptant de la réglementation applicable aux acteurs traditionnels du marché. Les médias indépendants au Brésil sont donc à la merci d'un modèle de données privées qui favorise le contenu culturel populaire du Nord.

## Interventions en matière de politiques publiques



En 2017, un projet de loi a été déposé pour réglementer la VoD au Brésil<sup>33</sup> afin d'assurer la parité, mettre en place des quotas minimaux pour le contenu national et imposer des obligations d'investissement dans l'industrie nationale des médias. La réglementation proposée exigerait également que les plateformes de VoD s'enregistrent auprès d'Ancine, emploient des ressortissants brésiliens avec des responsabilités éditoriales, divulguent les revenus et autres informations commerciales à Ancine, incluent des informations sur les évaluations parentales, et positionnent le contenu brésilien en évidence dans leurs catalogues. Le projet de loi en est à l'étape préliminaire des discussions.



En Thaïlande, où le marché des contenus n'a pas encore atteint sa maturité et où les choix des consommateurs en matière de médias sont limités, les mécanismes d'autorégulation sont considérés comme un mécanisme de gouvernance utile à court terme. Dans le bloc de l'ANASE, il y a eu un mouvement en faveur de l'autorégulation de l'industrie dans le secteur de la VoD. En août 2018, un accord a été conclu à l'issue d'une table ronde avec des représentants de Netflix sur la mise en place d'un code de conduite, qui prévoit des engagements pour les entreprises de plateformes de VoD sur la notation du caractère approprié du contenu et des mécanismes de réclamation et de recours.<sup>34</sup> A plus long terme, il faudra mettre en place des politiques en matière de fiscalité et de réglementation pour assurer une concurrence loyale et la protection des consommateurs.



Dans l'UE, les politiques relatives aux quotas de contenu local pour les plateformes de vidéo à la demande sont actuellement en cours d'examen, ce qui obligera ces dernières à financer le contenu médiatique produit en Europe, soit en commandant du contenu pour les plateformes, soit en soutenant les fonds cinématographiques nationaux par des redevances/suppléments sur les abonnements, comme cela est le cas en Allemagne.

# Travail de soins

(Philippines)

Au fur et à mesure que la main-d'œuvre se platformise, le travail tel que nous le connaissons subit une transformation. Le travail de soins, qui se réfère au travail domestique traditionnellement féminisé, y compris la cuisine, l'entretien ménager, la garde d'enfants, etc., est également recherché et organisé sur des plateformes numériques. Ces accords et négociations de travail à médiation numérique acquièrent des complexités sexospécifiques et contribuent à des idées discursives sur le travail dans le domaine des soins.

Aux Philippines, les plateformes de travail de soins sont populaires auprès des ménages de classe supérieure et de l'élite urbaine qui comptent sur des applications telles que Wanted Yaya et Cleaning Lady. Ces plateformes, qui s'adressent aux nouveaux marchés urbains du centre d'affaires de la métropole de Manille, tout en proposant des services modernes de nettoyage et de soins professionnalisés et à médiation numérique, continuent de s'appuyer sur une culture établie qui considère les kasambahays (travailleurs domestiques ou « yayas », comme on les appelle localement) comme des figures maternelles. Ces motifs et thèmes sont évidents dans leur image de marque et leur marketing. Par exemple, comme on l'a noté en Inde, les publicités de plateformes offrant des services de travail de soins tendent à renforcer les hiérarchies sociales et les stéréotypes de genre, même si elles tentent de donner l'impression que tout le monde y gagne, tant les demandeurs que les prestataires de services.<sup>35</sup>



Souvent, l'argument en faveur du travail sur internet est une plus grande flexibilité et un meilleur contrôle pour les travailleurs. Ce qui est observé dans le cas des plateformes de travail de soins - où il y a un repli des modalités de travail informelles dans le secteur formel - est l'introduction d'un niveau supplémentaire de contrôle entre les travailleurs et leurs clients. Les travailleurs sur ces plateformes sont en fait les employés des propriétaires des plateformes, et non les acteurs économiques indépendants qu'on présente souvent.

## Interventions en matière de politiques publiques

En 2013, les Philippines ont adopté la loi sur les Batas Kasambahay pour renforcer les droits des travailleurs domestiques dans le pays. La loi décrit les conditions d'emploi des travailleurs domestiques, y compris l'étendue de leurs tâches, la période de repos, le salaire minimum et les avantages sociaux. En vertu de cette loi, un travailleur domestique ou kasambahay est « toute personne effectuant des travaux domestiques dans le cadre d'une relation de travail, tels que, mais sans s'y limiter, les suivants: aide-ménagère générale, nourrice ou « yaya », cuisinier, jardinier ou blanchisseur. »<sup>36</sup>

La loi philippine sur les Batas Kasambahay exclut toute personne qui n'effectue des travaux domestiques qu'occasionnellement et non sur une base professionnelle.

Étant donné la zone d'ombre dans laquelle le travail de soins se déroule souvent, une telle loi est un pas en avant vers des pratiques de travail équitables et des avantages sociaux pour les travailleurs. Toutefois, dans le contexte des plateformes de nettoyage à la demande aux Philippines, les nettoyeurs à domicile, qui sont pour la plupart des femmes, sont considérés comme des tiers ou des prestataires de services indépendants et pas comme des employés de maison, car on considère qu'ils travaillent occasionnellement sur des plateformes de nettoyage. Ils n'ont droit à aucun des avantages sociaux imposés par le gouvernement et dont bénéficient les employés réguliers. Classés dans la catégorie des "entrepreneurs indépendants", ils doivent faire leur propre demande de prestations de sécurité sociale, un processus qui s'avère difficile et qui prive de nombreuses personnes du filet de sécurité.

# Tourisme et hospitalité

(Belgique, France, Indonésie, Italie)

Le secteur du tourisme a subi de nombreuses transformations par le biais de la plateformisation. Les plateformes de voyage telles que TripAdvisor sont devenues de véritables guichets uniques - fournissant des informations sur les voyages et le tourisme, offrant des évaluations et des commentaires sur les expériences, les lieux et l'hébergement, et facilitant les réservations. Pour les pays dont l'économie est fortement tributaire du tourisme, comme l'Indonésie, les plateformes de voyage se substituent aux voix critiques qui contrôlent le narratif du tourisme. Conçues pour attirer le regard du visiteur potentiel, avec un système largement reconnu d'évaluation et de classement, ces plateformes de voyage sont devenues un facteur décisionnel déterminant pour le touriste moderne. Cela présente à la fois des avantages et des inconvénients pour les petits opérateurs de la branche. Les gains de visibilité sur les plateformes de voyage, que les petits voyageurs et les gestionnaires immobiliers peuvent attester, sont indéniables. Toutefois, étant donné que ce sont les économies d'échelle qui profitent le plus des effets de réseau, on peut se demander si les petits acteurs bénéficieront à long terme de la médiation des plateformes.

Dans le cas de l'Indonésie, compte tenu d'une structure de gouvernance décentralisée à forte autonomie locale, les perturbations engendrées par la plateformisation des activités touristiques constituent un scénario mixte. Bien que l'Indonésie dispose d'un cadre politique évolué pour son économie touristique sous la forme d'un plan directeur pour le tourisme et d'une initiative 10 Balis, elle n'aborde pas le rôle des plateformes.

Les acteurs politiques tels que le gouvernement indonésien et les syndicats n'ont pas encore pleinement reconnu et réagi à l'avènement des plateformes de voyage. Les boycotts locaux des applications de covoiturage et de livraison de nourriture, qui empiètent sur les activités des exploitants de taxis et des restaurants locaux, montrent que l'on comprend la vulnérabilité du secteur aux perturbations numériques, même si la réponse politique doit encore émerger.

Dans plusieurs pays européens, des services tels que Airbnb, qui mettent en relation les propriétaires et les voyageurs pour la location à court terme, ont révolutionné l'industrie hôtelière. En effet, sans posséder de biens immobiliers, Airbnb est aujourd'hui le plus grand fournisseur d'hébergements au monde.<sup>37</sup> La popularité croissante des plateformes de location, considérées par beaucoup comme une alternative moins coûteuse que les hôtels, a créé des tensions entre l'industrie hôtelière traditionnelle et les plateformes de location.<sup>38</sup>

La mise en place d'une plateforme pour la location de voyages a également eu un impact imprévu sur le marché de l'habitation, car un plus grand nombre de propriétaires choisissent de mettre leur logement en location sur Airbnb pour de courtes durées et à des prix élevés plutôt que d'opter pour des baux à long terme, ce qui réduit nettement l'accès à des logements abordables.<sup>39</sup>

Combinées à d'autres facteurs comme la gentrification croissante, ces tendances ont comprimé les marchés de l'habitation. Par exemple, à Paris, où les plateformes Airbnb et Homeaway sont populaires, les immeubles sont désormais conçus et gérés exclusivement pour être loués à court terme. Les associations de résidents, les conseils municipaux et les plateformes de location sont empêtrés dans plusieurs conflits.

# Interventions en matière de politiques publiques

Le gouvernement français a introduit la Loi pour une République numérique, qui comprend des dispositions spécifiques pour les accords de partage de logements avec la médiation d'une plateforme.<sup>40</sup>

Par ailleurs, les dispositions du Code français du tourisme ont été modifiées et elles stipulent désormais que les locations de courte durée réservées par le biais de plateformes en ligne doivent être déclarées aux autorités locales et faire l'objet d'une procédure d'enregistrement si elles sont effectuées dans une municipalité de plus de 200 000 habitants.<sup>41</sup> Le code modifié interdit également aux propriétaires de louer leur propriété sur des plateformes pendant plus de 120 jours par an. Mais les mesures n'ont pas été suffisamment appliquées et il a été facile de les contourner. D'autres mesures fondées sur des sanctions sont actuellement à l'étude. loi philippine sur les Batas Kasambahay exclut toute personne qui n'effectue des travaux

En Belgique, les clients doivent payer les taxes régionales applicables à l'hébergement touristique pour les réservations faites sur les plateformes. Toutefois, les hébergeurs sont actuellement exonérés d'impôts, bien que les fournisseurs de services basés sur des plateformes soient soumis à un régime fiscal.<sup>42</sup>



# Mise en contexte

Les instantanés sectoriels soulignent à quel point la mise en place d'une plateforme a été un phénomène transformateur dans tous les secteurs, réorganisant les chaînes de valeur et reconfigurant les accords de travail de manière à maximiser le contrôle pour les multinationales, tout en minimisant leur responsabilité. La capacité des plateformes à exploiter les grandes quantités de données générées par l'activité numérique pour construire une intelligence numérique est au cœur de ce contrôle. C'est la valeur économique de l'intelligence qui propulse aujourd'hui les entreprises de plateformes, les possibilités infinies de monétisation externe des données par l'analyse et l'intelligence artificielle en modèles de revenus. Cependant, des modèles alternatifs coexistent avec les modèles traditionnels, selon les principes du coopérativisme.

La consolidation globale du régime des données entre les mains des sociétés technologiques privées et le risque d'excès et d'abus des plateformes qui y est associé constituent peut-être le principal défi politique de notre époque au niveau international. Les données sont sans aucun doute le point de départ de la conceptualisation d'une gouvernance efficace de l'économie de la plateforme.

## Tendances dans les pays développés (Canada, UE)

Aujourd'hui, les pays qui ont des politiques de longue date en matière de données doivent mettre à jour les cadres existants. Par exemple, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques du Canada<sup>43</sup> (PIPEDA) met au premier plan la puissance douce de l'autorégulation pour s'assurer que les données personnelles sont traitées de manière éthique. Cependant, à une époque où les violations des données sont monnaie courante, la société civile et les acteurs politiques du pays ont souligné l'inutilité de la Loi et son faible respect.

Ils ont également souligné la nécessité de renforcer le Commissariat à la protection de la vie privée, qui n'a actuellement aucun pouvoir d'exécution. De même, en ce qui concerne les compétences en matière de données, depuis longtemps la politique canadienne est celle de la responsabilité des données plutôt que de leur localisation. Maintenant cette position est plus controversée, car d'importantes négociations commerciales en cours, comme le Partenariat Trans pacifique et l'Accord de libre-échange de l'Atlantique Nord (ALENA), pourraient déterminer les droits des citoyens canadiens en matière de données. Au fur et à mesure que les algorithmes font avancer les débats sur la protection de la sphère privée dans de nouvelles directions, on se rend de plus en plus compte que de nouvelles approches qui reconnaissent les menaces du capitalisme de surveillance sont nécessaires.

Le règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur en mai 2018, marque l'aboutissement de longs débats sur la protection de la sphère privée et des données personnelles dans une société et une économie de surveillance. Sans aucun doute la réglementation la plus complète du monde développé en matière de protection des données, le RGDP est aujourd'hui la référence en matière de gouvernance des données personnelles et elle renforce le droit des citoyens à ne pas être soumis à la surveillance des entreprises et des États. La loi, qui inclut clairement les plateformes dans son champ d'application, définit le consentement comme étant actif et continu, et elle donne aux individus le droit de le retirer à tout moment. Elle prévoit également des exigences de limitation des finalités et interdit le traitement des données personnelles sensibles. Il est significatif que le RGDP ait une applicabilité extraterritoriale et couvre les responsables du traitement et les sous-traitants en dehors de l'UE s'ils offrent des biens et des services aux personnes concernées de l'UE, ou s'ils surveillent leur comportement.

Bien qu'il s'agisse d'une première révolutionnaire pour la protection des données, l'économie politique de la plateforme a rendu un instrument comme le RGDP limité dans sa capacité à garantir les droits des utilisateurs. Le consentement est souvent un obstacle relativement facile à contourner pour la plupart des plateformes. Les critiques de la portabilité des données ont également souligné le fait que son champ d'application est trop limité pour contrer de manière significative la puissance de la plateforme, car les plateformes peuvent encore exercer un contrôle sur les données dérivées des personnes concernées pour construire les algorithmes qui pilotent leurs modèles de recettes. Avec les progrès rapides de l'intelligence artificielle, les capitalistes des données continuent donc d'être les principaux arbitres du marché mondial.

La réalpolitik du commerce et la capacité des Etats à se conformer aux exigences intergouvernementales rigoureuses d'un instrument tel que le RGDP ont également été soulignées par les acteurs politiques du Sud global comme un obstacle au développement. Étant donné que même des pays développés comme le Canada s'inquiètent de leur capacité à continuer à faire des affaires transatlantiques dans le cadre du nouveau régime de protection des données, les pays en développement qui ne peuvent tout simplement pas espérer mettre à jour leurs capacités en matière de données et leurs normes de conformité dans un délai rapide risquent de perdre beaucoup plus. Il ne s'agit pas seulement d'une perte de marchés, mais aussi des moyens de subsistance des gens.

Il est essentiel que les pays du Sud définissent et élaborent leurs approches - nationales et mondiales - en tenant compte de leur histoire économique et des possibilités concrètes offertes par la quatrième révolution industrielle. Bien que les cadres du Nord offrent des indications et des perspectives, la tâche qui attend les pays du Sud consiste clairement à réfléchir et à adopter des stratégies pour les données et l'infrastructure numérique qui répondent aux droits et aux priorités de développement de leurs citoyens.

### Ce qu'il dit...

### Mais...

#### Consentement

Le consentement en tant que choix actif et continu, avec le droit de le retirer à tout moment, et des exigences plus strictes pour élargir la limitation des buts.

Pour s'en sortir, les plateformes peuvent poursuivre des "intérêts légitimes" en tant que base juridique pour le traitement des données. Le considérant 47 du RGDP stipule : « le traitement des données à caractère personnel à des fins de prospection directe peut être considéré comme étant effectué pour un intérêt légitime . »

#### Portabilité des

Les utilisateurs peuvent déplacer les informations d'une plateforme à l'autre, ce qui empêche les fournisseurs de s'engager.

Les plateformes sont toujours en mesure de monétiser les données dérivées.

#### Extraterritorialité

Couvre les responsables du traitement et les sous-traitants en dehors de l'UE s'ils offrent des biens et services aux personnes concernées de l'UE ou surveillent leur comportement.

Crée des exigences de conformité rigoureuses pour les pays en développement.

# 1. Cadres politiques macroéconomiques pour une économie numérique inclusive

L'inclusion significative dans l'économie numérique consiste à s'assurer que les structures macro-économiques soutiennent l'épanouissement des capacités et du bien-être humains, favorisant ainsi la vision d'Amartya Sen du 'développement comme liberté'<sup>44</sup>. Les tendances actuelles en matière de plateformes et de datification de l'économie - la montée de la société numérique, l'exacerbation de la richesse et les inégalités de revenu<sup>45</sup> et la crise environnementale à laquelle nous sommes confrontés - font de cette tâche un défi de taille. La structure globale des données du réseau "expulse brutalement" les personnes, les lieux et les modes de vie qui ne s'inscrivent pas dans sa logique.<sup>46</sup>

Étant donné qu'aucun secteur de l'activité économique ne se situe en dehors du paradigme numérique, une nouvelle vision et une nouvelle approche sont nécessaires pour garantir que l'économie numérique puisse être inclusive. Les nouveaux dilemmes et les nouvelles orientations stratégiques dans divers secteurs ont été examinés dans la section précédente. La protection des droits des citoyens et la promotion de l'égalité économique et sociale exigent de redoubler d'efforts pour s'attaquer à des questions transversales telles que le droit de la concurrence, les droits du travail, la protection des consommateurs, la justice fiscale, la neutralité des plateformes, etc.

Il n'existe aucun ensemble de données au niveau national qui puisse aider les décideurs à évaluer les implications spécifiques de la numérisation, de la plateforme et de la datification afin de planifier l'économie numérique. Tous les gouvernements nationaux ne disposent pas des outils et paramètres de mesure nécessaires pour évaluer systématiquement les changements dans la valeur économique, la structure de l'emploi (création et perte potentielles d'emplois), les niveaux d'inégalité, la durabilité environnementale, etc. Il s'agit là d'un obstacle à l'élaboration de cadres stratégiques fondés sur des données probantes pour une économie numérique inclusive.

Les organismes gouvernementaux, en particulier dans les pays du Sud, ne sont pas tout à fait en mesure de saisir la complexité du contexte numérique, car il recoupe les domaines politiques traditionnels. Travaillant dans un cadre de " TIC en tant qu'outils ", ils ne tiennent souvent pas compte du changement de paradigme en cours. Cela conduit à un déficit de gouvernance dans l'économie de la plateforme.

## Que peut-on faire ?

L'un des principaux mandats des organisations internationales impliquées dans le développement économique est de créer des indicateurs pour mesurer l'économie numérique, en mettant explicitement l'accent sur la création et la distribution de valeur.<sup>47</sup>

Les gouvernements devraient investir dans la création d'une feuille de route stratégique holistique et fondée sur des données probantes. Ils doivent:

évaluer les gains et les pertes potentiels dans la transition vers une économie numérique, en mettant l'accent sur les droits des citoyens, l'équité et la durabilité.

adopter une approche à deux volets, en recadrant les politiques dans les secteurs socio-économiques traditionnels et en concevant des politiques différenciées pour les données (personnelles, communautaires, d'entreprise, infrastructurelles et sectorielles).

créer des mécanismes institutionnels pour l'audit social des plateformes.

créer les capacités des fonctionnaires des systèmes publics à apprécier les changements systémiques et à répondre à la complexité de l'économie numérique.

introduire la pensée informatique appliquée dans les programmes d'étude afin de créer de futurs citoyens capables de participer de manière optimale à la société de la plateforme.

## 2. Gouvernance des données pour la souveraineté économique

La culture dominante de l'extractivisme des données ne peut être contrée qu'en adoptant un cadre de gouvernance des données qui reconnaît la protection de la sphère privée et la justice économique comme des objectifs finaux étroitement liés. Le débat sur la gouvernance des données ne devrait donc pas se limiter aux seuls motifs raisonnables de traitement des données à caractère personnel. Elle devrait se préoccuper également de la distribution asymétrique de la valeur et de la concentration du pouvoir économique dans l'économie numérique. Cela exige de sauvegarder le droit à l'autodétermination économique des individus et des communautés et leur droit au développement.

Dans l'économie numérique, la grande technologie consolide sa position par l'intelligence numérique qu'elle peut capturer grâce à des flux de données transfrontaliers sans restriction. N'ayant pas d'espace pour la croissance de l'industrie numérique nationale, les pays en développement se retrouvent enfermés dans des secteurs à faible valeur de l'économie numérique.

Même les pays qui étaient des pôles technologiques prometteurs pendant la dernière décennie - avec des secteurs IT-ITeS dynamiques - sont perdants, car la réorganisation économique fondée sur le renseignement numérique réduit leur avantage.

Le potentiel de l'innovation en matière de données et d'IA pour améliorer les résultats d'intérêt public dans des secteurs clés comme l'agriculture, la santé, l'éducation, l'urbanisme, etc., reste largement inexploré.

## Que peut-on faire ?

Les voies d'industrialisation numérique et les stratégies nationales en matière de données qui mettent l'accent sur la protection de l'industrie naissante pour les jeunes entreprises locales de l'industrie numérique et de l'IA peuvent encourager une culture dynamique d'innovation fondée sur les données.

Définir concrètement comment « l'IA pour le bien social » peut être exploitée pour promouvoir l'égalité et l'inclusion est un autre impératif.

Les pays en développement doivent élaborer une réponse politique aux flux de données et à la localisation des données qui soit segmentée et sectorielle, et conforme à leurs intérêts économiques

Conformément au projet de politique nationale sur le commerce électronique 2018, l'Inde envisage une approche différenciée de la gouvernance des flux transfrontaliers de données ; une suppression de toutes les restrictions dans l'intérêt des secteurs nationaux des technologies de l'information et des start-ups, à condition qu'il n'y ait pas de répercussions sur les données personnelles ou communautaires ; et une approche locale, favorisant l'autonomie économique locale, des « données communautaires numériques » recueillies par différentes plateformes.

Les gouvernements doivent élaborer une feuille de route pour l'infrastructure des données publiques. Il s'agit notamment de créer des systèmes de données sectorielles et d'information numérique pour des domaines socio-économiques clés tels que l'agriculture, les transports, le commerce, etc, qui peuvent, entre autres, faciliter la prise de décisions politiques. Les stratégies à cet égard sont notamment les suivantes:

- Numériser les ensembles de données patrimoniales afin d'élaborer des solutions de renseignement numérique en tenant dûment compte des mesures de protection de la sphère privée, de la transparence et de la responsabilisation.
- Exiger que les plateformes privées dans les secteurs clés partagent les données critiques qu'elles recueillent avec les organismes d'État, avec des mesures de protection de la sphère privée des utilisateurs et des citoyens. Pour soutenir les services publics essentiels, comme les transports urbains ou les soins de santé, les entreprises doivent être obligées de divulguer ces données publiques. Par exemple, la municipalité de Curitiba au Brésil a promulgué une loi qui oblige les sociétés de plateforme comme Uber à partager les informations relatives aux déplacements avec les autorités municipales, à l'exception des informations de routage, qui peuvent compromettre l'anonymat des utilisateurs.
- Construire une infrastructure numérique publique qui peut, avec le temps, contribuer à l'agrégation des données et à la création de solutions de renseignement numérique. Par exemple, le projet FarmerZone du gouvernement indien vise à créer une plateforme centralisée et universellement accessible, basée sur l'informatique dans les clouds, qui rassemble des ensembles de données concernant divers aspects de la chaîne de valeur agricole, actuellement fragmentée entre diverses institutions et agences.<sup>48</sup>

### 3. Des règles du jeu équitables à l'ère des plateformes numériques

Les plateformes numériques s'auto-identifient souvent comme de simples intermédiaires.<sup>49</sup> Cette conceptualisation a acquis une formidable actualité idéologique, influençant les cadres discursifs dans lesquels les décideurs élaborent des réponses réglementaires. Cependant, avec l'influence croissante des géants de la technologie et les politiques associées à la saisie de leurs données, on repense de plus en plus à la façon dont ils peuvent être réglementés. Pour une économie de plateforme saine, des cadres solides sont nécessaires - pour prévenir les pratiques anticoncurrentielles, créer des régimes fiscaux justes et équitables, faire respecter la responsabilité des intermédiaires de plateforme, et élaborer des politiques appropriées pour les flux de capitaux étrangers. En outre, des politiques de discrimination positive visant à encourager l'innovation nationale et à accroître les chances des MPME dans une économie fondée sur des données sont essentielles.

Le groupe de réflexion canadien CIGI souligne que « les données détenues sont maintenant un élément clé de la capacité d'une entreprise à dominer un marché et à étouffer la concurrence .»

Les gouvernements estiment que les cadres de concurrence actuels sont inadéquats pour faire face à la croissance sans précédent des plateformes, la plupart des cadres existants étant cloisonnés dans leur approche et les autorités antitrust ne disposant pas du savoir-faire nécessaire pour faire face à ce nouveau paradigme. Il est inquiétant qu'en 2016, la commission sud-africaine de la concurrence ait statué en faveur d'Uber malgré les arguments solides présentés par la South African Metered Taxi Association concernant ses pratiques antitrust. Uber a toujours soutenu dans différentes juridictions qu'il ne s'agissait pas d'un fournisseur de transport mais d'un service technologique.

Les géants technologiques exercent un contrôle démesuré sur les régimes d'intelligence numérique qui sont essentiels au succès de l'économie et auxquels les petits acteurs n'ont pas accès.

Les flux mondiaux de capitaux dans l'économie de la plate-forme suivent une trajectoire Nord-Sud. Les gouvernements du Sud désireux d'attirer des investissements peuvent donc choisir d'ignorer les excès des plateformes.

Les PME-PMI luttent pour réussir dans un scénario où elles n'ont que deux options - soit être « rachetées », soit « ruinées » par de grandes plateformes.

Des ambiguïtés pratiques permettent des niveaux élevés d'évasion fiscale, ce qui signifie que les économies locales ne reçoivent pas les revenus qui leur sont dus.

## Que peut-on faire ?

**Au** niveau national, les pays doivent adopter une loi agnostique sur la concurrence qui peut s'appliquer à toutes les activités commerciales, y compris les plateformes et les entreprises en ligne, pour empêcher le truquage des offres, les prix d'éviction, les ventes liées et groupées par les acteurs dominants, l'exercice injuste du pouvoir monopsonique et les fusions et acquisitions anticoncurrentielles (comme la loi sur la concurrence des Philippines, 2014, et la loi proposée en délibéré au Nigeria).

**L'**innovation nationale doit être encouragée par le biais de mesures d'incitation en faveur des jeunes entreprises et des MPME :

Stratégies de données publiques pour des données ouvertes et des architectures d'IA publiques dans divers domaines. Par exemple, les renseignements fondés sur des données climatiques ou des sols peuvent être d'une grande utilité pour les organisations de productrices agricoles gérées par des femmes.

Démarrage d'incubateurs tels que le programme 1000 startups en Indonésie.

Des incitations fiscales pour permettre aux MPME une plus grande stabilité du capital. Par exemple, le projet de loi sur l'innovation dans la création d'entreprises aux Philippines prévoit des exonérations fiscales pour les jeunes entreprises locales pendant les deux premières années suivant leur création.

**Les États** devraient investir dans la modernisation des infrastructures dans des secteurs tels que la connectivité, la banque et la logistique pour permettre l'intégration des MPME dans l'économie de la plateforme.

**Les pays devraient élaborer des politiques d'observation fiscale pour s'assurer que les économies locales bénéficient de la présence et de l'exploitation des plateformes numériques.**

**La Commission européenne** a fait pression pour que les plateformes soient assujetties à la TVA lorsqu'elles importent des marchandises d'États tiers.

**En France**, le ministère des Finances a publié un rapport sur l'imposition des revenus générés par les plateformes qui préconise une taxation à trois niveaux.

**En Belgique** et en **France**, les informations relatives aux revenus générés par les plateformes sont automatiquement relayées à l'administration fiscale, si celle-ci opte pour le système de taxation dégressive.

**En Belgique**, un projet de loi a été adopté en juillet 2018 sur la fiscalité des plateformes d'"économie collaborative", couvrant les interactions entre pairs utilisateurs non professionnels. Les utilisateurs licenciés peuvent bénéficier d'un taux d'exonération fiscale pouvant aller jusqu'à 6 000 euros en vertu de la règle.

En 2013, les **Philippines** ont introduit une taxe spécifique sur les achats de commerce électronique.

## 4. Plateformisation et sécurité des moyens d'existence

A l'ère des plateformes, il y a une reconfiguration des accords de main d'œuvre et d'actifs, qui passent d'une gestion interne à une gestion externe.<sup>50</sup> Souvent, ils sont cachés ou invisibles. Les plateformes orchestrent une logique de distribution intrinsèquement conçue pour exploiter le maillon le plus faible. Nous assistons aujourd'hui à une rupture du contrat social traditionnel, avec une absence de pouvoir de négociation pour les personnes sans capital social. La précarité du travail dans l'économie de la plateforme doit être abordée par des politiques qui assurent que les gens ne tombent pas du filet de sécurité et que des salaires justes et équitables et des conditions décentes leur soient garantis. En outre, les moyens d'existence des populations marginalisées, des petits commerçants ou des agriculteurs, qui peuvent être vulnérables dans le passage à la plateforme, doivent être protégés.

### Appel de voitures en Chine - implications pour la main-d'œuvre

En termes d'échanges de véhicules, la Chine possède l'un des marchés les plus réglementés. Toutefois, la décentralisation au niveau des provinces a créé des disparités dans la question de savoir qui peut et qui ne peut pas travailler pour une plateforme de transports en commun. Par exemple, Pékin a mis en place des règles strictes de "double localité" qui obligent les conducteurs à avoir un permis de séjour à Pékin et des véhicules immatriculés dans la ville. Shenzhen, par contre, permet aux travailleurs migrants sans permis de séjour local de devenir conducteurs.

Grâce à de récentes mesures réglementaires, les travailleurs peuvent bénéficier de prestations de sécurité sociale transférables via une plateforme de sécurité sociale en ligne. Bien que ces mesures soulignent la nécessité pour les entreprises de fournir une sécurité sociale aux travailleurs contractuels, leurs avantages ne profitent pas à la majorité des travailleurs de la plateforme qui sont considérés comme des « partenaires affiliés » et qui sont privés de toute relation de travail directe ou indirecte avec la plateforme.

L'apparence de flexibilité accordée au travail en ligne ne tient pas la route. La plupart des travailleurs des plateformes sont confrontés à un degré élevé de précarité dans leurs opérations, travaillent des heures déraisonnables et se trouvent dans l'impossibilité de bénéficier du minimum d'avantages sociaux et de garanties.

Une segmentation fondée sur le sexe dans l'économie du travail renforce le faible statut professionnel et les faibles revenus des femmes.

Les pays en développement ont de plus en plus affaire à une main-d'œuvre techniquement sous-qualifiée pour s'adapter de façon optimale aux nouveaux paradigmes de l'intelligence artificielle, perdant ainsi des opportunités d'innovation.

La réingénierie des marchés du travail par le biais d'une automatisation accrue a conduit à une série de questions inévitables sur « l'avenir du travail .» Ceux qui se trouvent aux échelons inférieurs de l'emploi formel et d'autres dans le secteur informel sont très vulnérables à l'obsolescence programmée ou à la perte de l'autonomie économique.

## Que peut-on faire ?

La protection sociale et les prestations d'emploi traditionnelles doivent être étendues aux travailleurs des plateformes. Cela devrait inclure:

Des mécanismes fiscaux favorables pour leur permettre de déclarer leurs gains et d'être imposés équitablement. Le gouvernement belge a mis en place des régimes fiscaux favorables pour les travailleurs de l'industrie du spectacle et examine également les possibilités d'étendre la protection sociale à ces derniers.

Systèmes de responsabilité pour les plateformes, y compris les tiers qui gèrent les travailleurs. En France, une nouvelle loi - relative à l'assurance accident, à la formation professionnelle continue et aux droits de négociation collective - a été introduite dans le Code du travail<sup>51</sup> afin d'étendre la protection aux travailleurs des plateformes.

Régime de prestations transférables qui permet aux travailleurs de bénéficier de prestations de sécurité sociale et de soins de santé.

Des approches ciblées qui favorisent la participation égale des femmes à l'économie du travail, en tenant dûment compte de leurs droits.

Les gouvernements doivent investir dans l'amélioration des compétences des populations, en particulier des groupes vulnérables, pour s'assurer qu'elles peuvent participer pleinement et profiter des possibilités offertes par l'économie de la plateforme. Ces efforts doivent veiller tout particulièrement à inclure les personnes dont les moyens d'existence et les professions sont vulnérables aux assauts de la numérisation (automatisation, licenciement) et à protéger leurs intérêts économiques à long terme.

Les politiques promouvant les modèles d'« économie solidaire » peuvent catalyser de nouvelles formes d'organisation du travail au niveau local. Elles peuvent également permettre un meilleur pouvoir de négociation avec des plateformes plus importantes. En France, les travailleurs du secteur d'internet ont pu tirer parti des institutions coopératives existantes pour faire progresser leurs droits.

Dans de nombreuses décisions récentes à travers le monde, là où les travailleurs ont déplacé les tribunaux pour obtenir des conditions plus favorables pour le travail d'internet, et le droit d'être reconnus comme employés, les sentences ont été favorables.

Le pouvoir judiciaire doit être à l'avant-garde des nouvelles interprétations de l'économie numérique et veiller à ce que la loi puisse faire respecter l'esprit des droits du travail et des moyens d'existence.

En mai 2018, la Cour suprême de Californie a statué que les employeurs doivent traiter les travailleurs qui effectuent un travail lié au « cours normal des affaires » d'une entreprise comme des employés à part entière. L'affaire, qui s'applique directement à l'entreprise de livraison Dynamex, établit également un précédent qui pourrait avoir un impact positif sur de nombreux types de travailleurs en Californie, y compris les soignants, les chauffeurs et d'autres types de travailleurs du spectacle.<sup>52</sup>

## 5. Les droits des citoyens dans une société de données

L'économie numérique a des répercussions considérables sur les droits des citoyens. Du droit à la vie privée et à la participation économique au droit à l'autonomie culturelle, la datification transforme le sens même des droits et revendications des citoyens-usagers. En tant que travailleurs, on peut s'attendre à ce que les citoyens abandonnent le droit à la sphère privée pour avoir accès aux moyens de subsistance. Les marchés orchestrés par les plateformes exigent une nouvelle conscience du consommateur qui correspond aux processus très sophistiqués, mais insondables, de la plateformes. Non seulement en tant qu'individus, mais aussi en tant que collectivité, les citoyens font l'expérience de l'invasion de leurs sphères culturelles, à mesure que la mise en place de plateformes permet de remédier à la consommation.

Dans le modèle *push* de la vidéo à la demande, les plateformes personnalisent le contenu de manière experte grâce à des recommandations algorithmiques. Ainsi, un contenu qui n'est pas général, qui n'est pas très bien vu ou examiné, qui n'est pas soutenu par des stratégies commerciales ou qui n'est pas en marge de la culture des communautés et des gens risque d'être effacé et obsolète. Cela signifie non seulement la disparition des industries des médias à la périphérie, mais aussi un modèle inquiétant de contenu universel mené par de puissantes plateformes de VoD.

Les cadres actuels des droits des consommateurs sont encore imprégnés d'anciens modèles commerciaux et ne peuvent rendre les plateformes responsables devant les consommateurs et les utilisateurs de pratiques contraires à l'éthique. Il s'agit notamment de :

Le courtage et la monétisation des données sans le consentement éclairé des consommateurs.

S'engager dans l'établissement de prix d'éviction/prêt aux consommateurs par le biais d'un ciblage basé sur les données. Par exemple, dans le contexte de la technologie financière, le Conseil de stabilité financière d'Uruguay s'est dit préoccupé par le fait que la croissance incontrôlée pourrait conduire à des prêts prédateurs.

Suivre des pratiques discriminatoires et préjudiciables telles que le red-lining et la distorsion de l'information.

Les cadres de protection des données reposent trop sur le « consentement éclairé ». Les hypothèses simplistes concernant la capacité des utilisateurs à faire des choix rationnels en matière de données ne tiennent pas compte des différences de capacités et de localisation des personnes concernées. Elles sont également centrées sur l'individu et ne tiennent pas compte des droits de la communauté aux données et des contextes dans lesquels ces derniers peuvent être lésés.

## Que peut-on faire ?

Les cadres de protection des données doivent maximiser le choix réel des citoyens. Ils doivent protéger contre les dommages et l'exploitation, y compris par la surveillance du lieu de travail, et tenir compte du droit du groupe/communauté aux données, en établissant la souveraineté de la personne concernée en matière de données.

Les gouvernements devraient appliquer des quotas pour les contenus locaux, autochtones et indépendants dans les catalogues des plateformes de VoD qui sont intégrés et renforcés par des fonctions 'de recherche et de recommandation', et qui offrent une visibilité grâce à une discrimination algorithmique positive.

Les cadres des droits des consommateurs devraient être mis à jour pour s'appliquer aux plateformes numériques. Le gouvernement français a fait un premier pas en ce sens à travers sa loi pour une République numérique<sup>53</sup> qui complète le Code français de protection des consommateurs. Cette disposition s'applique expressément aux plateformes numériques et exige d'elles qu'elles précisent clairement la qualité professionnelle ou non professionnelle des différents fournisseurs qui les utilisent.<sup>54</sup> En outre, le RGDP fait respecter les droits des consommateurs en ce qui concerne leurs données.

## 6. Recadrer la justice économique mondiale

Aujourd'hui, les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel dépasse le milliard de dollars représentent près de 60% du chiffre d'affaires mondial total et 65% de la capitalisation boursière.<sup>55</sup> Les grandes entreprises de technologie sont en tête de liste, occupant cinq des dix premières places dans la liste des plus grandes entreprises du monde en termes de capitalisation boursière.<sup>56</sup> Dans le même temps, le manque d'infrastructures de réseau et de capacités de données empêche les pays du Sud de récolter les fruits de la transformation numérique. Un fossé croissant entre les pays et à l'intérieur des pays donne à penser que les règles du paradigme numérique sont contraires à un monde juste et équitable. S'attaquer au problème de la répartition inéquitable des revenus et des richesses en mettant en place des cadres institutionnels qui font fonctionner l'économie numérique au bénéfice des populations et de la planète est un impératif urgent au niveau international.

### La crise mondiale des inégalités

En 2016, OXFAM a estimé que 82% de la richesse globale créée est allée au 1% le plus riche de la population mondiale, tandis que les 3,7 milliards de personnes qui constituent la moitié la plus pauvre de l'humanité, principalement des femmes, n'ont presque rien obtenu.<sup>57</sup> Les économies des pays du Sud se trouvent dans l'incapacité d'accéder à des segments à plus forte valeur ajoutée de l'économie mondiale.<sup>58</sup> Au sein des pays, le fossé entre la part du capital et celle du travail dans le PIB s'élargit. Cela peut être attribué au déplacement d'emplois induit par l'automatisation et à la diminution des possibilités d'emplois stables à mesure que la plateformisation ouvre la voie à des modèles d'affaires reposant sur des actifs légers.<sup>59</sup> La concentration du marché et les tendances monopolistiques sont de plus en plus ancrées. Les tendances indiquent que dans tous les secteurs de l'économie, quelques grandes entreprises disposant de capacités en matière de données et d'intelligence artificielle règnent en maître, tandis que les petites entreprises et les nouvelles entreprises ont de plus en plus de mal à perturber le marché.<sup>60</sup>

Les sociétés transnationales numériques bafouent souvent la législation nationale en tirant parti des avantages de la localisation. Les tenir responsables de pratiques frauduleuses telles que l'évasion fiscale, la distorsion du marché, le non-respect des lois du travail, les violations des droits des consommateurs, etc. est l'un des plus grands défis dans le paradigme actuel.

Les régimes commerciaux existants renforcent la domination des sociétés numériques du Nord, bloquant les voies de développement économique des pays en développement.

Les régimes actuels d'imposition des sociétés ne permettent pas aux pays de faire avancer le programme de redistribution de la valeur économique.

La plateformisation du quotidien est allée de pair avec la financiarisation de tout. La relation conventionnelle entre les entreprises technologiques et les marchés des capitaux a été modifiée par l'entrée des branches de capital-risque des banques d'investissement dans l'espace de financement des start-ups numériques et des entreprises de la plateforme. Dans bien des cas, le financement par capital risque fait grimper les entreprises et les maintient artificiellement à flot. L'alliance entre la grande technologie et la grande finance met en évidence le risque de volatilité des flux de capitaux, en particulier sur les marchés des pays du Sud.

## Que peut-on faire ?

Les négociations en cours à l'ONU sur « un instrument juridiquement contraignant sur les obligations des sociétés transnationales et autres entreprises en matière de droits de l'homme » devraient aboutir sans plus attendre. Des dispositions spécifiques sur les obligations des entreprises numériques doivent être incorporées dans le traité contraignant.

Les intérêts stratégiques des pays en développement peuvent être mieux protégés par le biais de blocs régionaux, pour un programme de commerce électronique équitable.

Des initiatives telles que la proposition de l'UE en faveur d'une fiscalité équitable de l'économie numérique, qui préconise un changement de la base des régimes fiscaux de la « présence physique » vers le « territoire où les bénéfices sont générés », présentent des orientations utiles pour la politique nationale.

Les pays en développement doivent réguler leurs marchés des capitaux en élaborant une réglementation stratégique des investissements directs étrangers (IDE). Les débats actuels soulignent la nécessité de protéger les secteurs économiques critiques et naissants de la volatilité des marchés financiers. Les fusions et acquisitions d'entreprises nationales par des sociétés transnationales nécessitent une surveillance réglementaire éclairée.

**Les entreprises transnationales numériques doivent être intégrées dans le traité contraignant pour les entreprises transnationales en cours de négociation.<sup>61</sup> Elles ont la responsabilité de:**

Faire respecter le droit à la liberté d'expression et d'association et ne pas exercer de censure ou de contrôle privé.

Respecter et promouvoir la diversité culturelle en incluant les voix, le contenu, les langues et la culture des personnes marginalisées, conformément aux cadres mondiaux existants, y compris la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Protéger les droits à la sphère privée et à la protection des données personnelles en étant responsable devant les autorités nationales de réglementation en matière de protection de la sphère privée et des données.

Respecter les obligations de présence locale et les cadres réglementaires sectoriels spécifiques, y compris la soumission des rapports d'audit de conformité aux organismes de réglementation du pays hôte.

## 7. Stratégies de plateformes équitables

Ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom d'économie de la plateforme n'est pas un récit singulier. Après la crise financière mondiale de 2008, <sup>62</sup> l'impact négatif considérable du capitalisme débridé sur le bien-être des personnes et de la planète a incité à repenser la situation. Au fur et à mesure que les communautés, en particulier dans les pays du Nord, cherchaient des alternatives durables au modèle économique dominant, les technologies numériques sont devenues le principal moyen de concrétiser les idées de " consommation collaborative ". Les nouveaux arrangements sociaux et économiques du travail et de la consommation, rendus possibles par l'intermédiation numérique, ont rapidement gagné du terrain, bien qu'à l'échelle locale.<sup>63</sup> Il convient de noter que c'est le succès des premières expériences numériques issues de la conceptualisation de l'économie du partage qui a ouvert la voie à la plateforme de l'économie mondiale telle que nous la connaissons aujourd'hui<sup>64</sup>. Cependant, la rapide datification des réseaux numériques a conduit à un nouveau modèle de capitalisme informationnel, qui n'a fait qu'exacerber le problème de la concentration du marché entre les mains de quelques grandes entreprises, dont les modèles de consommation collaborative ont tenté de se défaire. Les technologies numériques ont démontré la possibilité de révolutionner la production et la consommation. Ce qui manque vraiment, c'est le lien vital, dans une économie plateformisante, entre l'équité distributive et l'équité, pour que les gains de la technologie soient accessibles à tous. Les anciennes idées de l'économie sociale et solidaire, organisées autour de valeurs et de pratiques qui mettent en avant les besoins fondamentaux, l'inclusion, l'équité et la durabilité<sup>65</sup> peuvent trouver un nouveau souffle grâce à d'autres conceptions de la plateforme. La clé ici est un effort politique concerté pour progresser vers des économies locales qui fonctionnent bien et qui valorisent la diversité sur le marché, en veillant à ce que l'innovation aille de pair avec l'inclusion et l'équité.

Les modèles transnationaux de plateforme utilisent l'intermédiation en réseau pour organiser des transactions économiques qui ne sont pas imputables aux contextes locaux.

Les grandes plateformes orientent leurs innovations vers l'accroissement de la création de valeur pour elles-mêmes. Elles sont hautement extractives et produisent des externalités environnementales et humaines qui ne sont pas facilement visibles.

Il existe des innovations de plateformes qui ont optimisé la distribution de la valeur en faveur des communautés marginalisées, qui doivent être développées davantage par le biais de stratégies d'échelle efficaces.

## Que peut-on faire ?

Les gouvernements devraient créer des cadres réglementaires et des mécanismes d'incitation pour encourager l'enracinement de nouveaux modèles de plateformes. Cela inclut:

- **Des environnements habilitants qui reconnaissent et soutiennent formellement les modèles alternatifs des plateformes.** La loi française sur l'économie sociale et solidaire (ESS) de 2014 reconnaît les acteurs de l'ESS, y compris les coopératives, comme un modèle spécifique d'entrepreneuriat.<sup>66</sup> La loi promeut des mesures pour les acteurs de l'ESS, telles que l'accès au financement et aux marchés publics et la consolidation de leurs réseaux.

- **Voies d'accès novatrices en matière de politiques nationales par le biais de la recherche appliquée.** En 2013, le gouvernement équatorien a mis en place un effort de recherche pour la transition du pays vers une " économie sociale de la connaissance " basée sur les principes du peer to peer de réseaux ouverts, de production par les pairs et d'un savoir commun.<sup>67</sup>

- **L'approvisionnement en biens publics - numériques (systèmes de paiement, ensembles de données, architectures de connectivité) et non numériques (logistique, infrastructures de transport) - pour jeter les bases d'une culture de l'innovation.** L'interface United Payments Interface, mise en place par l'Inde sur le modèle des biens publics, permet à tous les acteurs - commerciaux et non - d'avoir une option de paiement numérique stable et fiable.

Les gouvernements locaux devraient prendre l'initiative de créer des modèles de plateformes équitables et adaptés aux besoins locaux. Les plateformes publiques appartenant à la ville peuvent combler les lacunes en matière d'infrastructures et alimenter directement l'économie locale. Séoul, en Corée du Sud, a imposé des restrictions sur les grandes plateformes et encouragé le développement d'alternatives locales. Elle a travaillé dans le cadre de l'Alliance des villes pour une plateforme économique afin de créer des modèles de propriété municipale en réseau pour les plateformes. Séoul offre également un service d'appel de voitures opéré par la ville.<sup>68</sup>

### Alternatives en action

Thingery, Canada - une plateforme de démarrage qui offre un système de gestion d'inventaire et de suivi des données pour des services de partage des biens gérés en coopération au niveau communautaire et qui fonctionnent à partir de parcs urbains. Le projet coopératif suit un modèle basé sur l'adhésion. Les membres deviennent également propriétaires du Thingery et peuvent prendre des décisions concernant ses opérations.

Ekgaon, Inde - un fournisseur de solutions technologiques dans le centre de l'Inde qui a intégré avec succès sa plateforme FaaS (Farming as a Service) dans les opérations d'un réseau de sociétés de producteurs agricoles. En tant qu'entreprise sociale, Ekgaon s'efforce de faire passer la valeur en aval dans la chaîne d'approvisionnement, localisant ainsi les gains de l'activité de la plateforme.

Ce rapport a été compilé à partir de recherches en cours dans le cadre du projet « Cadres politiques pour les plateformes numériques - Passer de l'ouverture à l'inclusion. » Les aperçus présentés ici s'inspirent de l'analyse préliminaire des politiques entreprise par le réseau de recherche. (Voir le tableau pour plus de détails).

Étude	Équipe	Pays
Vers une plateformes inclusive au Nigeria	Kemi Ogunyemi Martha Onyeajuwa Ogechi Adeola Uchechukwu Aneke Chika Nwogu Onyinye Akagha Azeezat Ajibola	Nigeria
Étudier les cadres opérationnels et de politique du travail pour les plateformes d'appel de taxis : Uber et Taxify en Afrique du Sud	Admire Mare Shepherd Mpofu Sarah Chiumbu	Afrique du Sud
Protection des utilisateurs dans l'économie de la plateforme : Une perspective européenne	Alain Strowel Rossana Ducato Anne-Grace Kleczewski Enguerrand Marique Céline Wattecamps	France, Belgique, Italie
Politiques en matière de données : Approches réglementaire pour les plateformes axées sur les données au Royaume-Uni et dans l'UE	Arne Hintz Lina Dencik Joanna Redden	GB
Tenir la promesse de l'économie de la plateforme en Chine : Un programme d'action en faveur d'un développement inclusif	Yujie (Julie) Chen Jack Qiu Sophie Ping Sun	Chine
Mettre les plateformes de voyage au service des travailleurs et des petites entreprises indonésiennes	Caitlin Bentley Ilya Fadjar Maharika	Indonésie

Étude	Équipe	Pays
Surmené et sous-estimé : Les plateformes numériques locales transforment-elles les narratifs des travailleurs sociaux aux Philippines?	Lisa Garcia Jessamine Pacis Titanne Barrameda	Philippines
De la ferme à la table : Comprendre le rôle des plateformes numériques dans le développement de l'agriculture, le commerce de détail et le FaaS	Anita Gurumurthy Deepti Bharthur Nandini Chami	Inde
Une nouvelle terre de géants : Politique sur plateformes numériques dans les médias et les marchés audiovisuels au Brésil	Francisco Brito Cruz Mariana Valente Maria Luciano	Brésil
Cartographie de l'économie de la plateforme Rioplatense : Le cas de MercadoLibre en Uruguay et Argentine	Alejandro Artopoulos Ana Rivoir Santiago Escuder Jimena Huarte	Argentine, Uruguay
Les plateformes de prêts entre pairs comme outils d'inclusion financière en Uruguay	Mercedes Aguirre Sandra Garcia-Rivadulla	Uruguay
Recherche et élaboration des politiques par les données des entreprises de la plate-forme	Katherine Reilly Carol Muñoz Nieves	Canada

## Références

1. Kenny, M., & Zysman, J. (2016). Rise of the platform economy. *Issues in Science and Technology*, 32,3. Extrait de <http://issues.org/32-3/the-rise-of-the-platform-economy/>
2. Cohen, J. E. (2017). Law for the platform economy. *UCDL Review*, 51, 133.
3. Chadha, S. (2014, December 9). Uber, Meru, Ola and others: All taxi services refuse liability for drivers behaviour. *First Post*. Extrait de <https://www.firstpost.com/corporate-business/ubermeru-ola-and-others-all-taxi-services-refuse-liability-for-driver-behaviour-1999231.html>.
4. Decret du gouvernement populaire municipal de Shenzhen 2018 (Shz) no.29 (Chine).
5. Règlement (UE) 2011/181 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 concernant les droits des passagers dans le transport par autobus et autocar et modifiant le règlement (CE) no 2006/2004 2011 (UE)
6. Aucun auteur. (2016, juillet 19). Le marché mondial du commerce électronique représente 22 billions de dollars : CNUCED. *Economic Times*. Extrait de <https://economictimes.indiatimes.com/industry/services/retail/global-ecommerce-market-is-worth-22-trillion-unctad/articleshow/53274475.c>
7. Cf. reference 2.
8. Akhtar, O. (2013, March 22). Rakuten: The biggest e-commerce site you've never heard of. *Fortune*. Extrait de <http://fortune.com/2013/03/22/rakuten-the-biggest-e-commerce-site-you-havent-heard-of/>
9. Aucun auteur. (2016, July 28). How Jumia earned the position as the African Amazon in just four years. *Text Master*. Extrait de <https://www.textmaster.com/blog/jumia-african-amazon/>
10. Baron, E. (2018, August 28). Amazon delivery drivers worked without breaks, weren't paid for overtime:federal lawsuit. *Mercury Times*. Retrieved from <https://www.mercurynews.com/2018/08/28/amazon-deliverydriversworkedwithoutbreakswerentpaid-for-overtime-federal-lawsuit/>
11. PTI. (2017, September 23). Amazon, Flipkart, Snapdeal violate FDI rules, alleges CAIT. *New Indian Express*. Extrait de <http://www.newindianexpress.com/business/2017/sep/23/amazonflipkart-snapdeal-violate-fdi-rulesalleges-cait-1661751.html>
12. Ezeamalu, B. (2018, September 11). How Nigeria's online stores flout country's tobacco control law. *All Africa*. Extrait de <https://allafrica.com/stories/201809120011.html>
13. Ekekwe, N. (2017, May). How digital technology is changing farming in Africa. *Harvard Business Review*. Extrait de <https://hbr.org/2017/05/how-digital-technology-is-changing-farming-in-africa>
14. Aucun auteur . (2016, February). Agriculture and food: the rise of digital platforms. *Paris Innovation Review*. Extrait de <http://parisinnovationreview.com/articles-en/agriculture-and-food-the-rise-of-digital-platforms>
15. Nielson. (2015). *The Future of Grocery e-Commerce, Digital Technology and Changing Shopping Preferences Around the World*. Nielson.
16. Banerjee, S. (2016). Cobweb of the e-Marketplace model: FDI Guidelines for e-Commerce. *Economic and Political Weekly*, 51,36.
17. Government of India. (2017). *Economic survey 2016-17*. Department of Economic Affairs. Economic Division. Ministry of Finance.
18. Inc42. (2017). *State of Indian Agritech 2017*. Inc42
19. AgFunder. (2016). *Agtech Investing Report-Year in Review 2016*. AgFunder. Extrait de <https://research.agfunder.com/2016/AgFunder-Agtech-Investing-Report-2016.pdf>
20. Morgan Stanley. (2016). *AlphaWise eCommerce Survey: Here Comes Online Grocery*. AlphaWise, Morgan Stanley

24. Liebkind, J. (2017). Could Fintech enable a resurgence in predatory lending? Tech.Co. Retrieved from <https://tech.co/fintech-resurgence-predatory-lending-2017-04>
25. Administrative Measures for the Payment Services Provided by Non-financial Institutions 2010 no.2 (China)
26. Decree No. 106/017, added to the Financial Inclusion Law 2014 19.210 (Uruguay).
27. Proposed Regulation on Cybersecurity Policies and the Procurement of Data Processing, Data Storage, and Other Cloud Computing Services 2017 57/2017 (Brazil).
28. Law for the Regulation of Technology-based Financial Institutions 2017 (Mexico)
29. Aucun auteur (n.d). What are 'FAANG Stocks'. Investopedia. Retrieved from <https://www.investopedia.com/terms/f/faang-stocks.asp>
30. Aucun auteur (n.d). Where is Netflix available? Netflix. Retrieved from <https://help.netflix.com/en/node/14164>
31. Audiovisual Law 2001 no.8401 (Brazil)
32. Rouanet Law 2006 (Brazil)
33. Ancine Regulatory Notice on VoD Service 2018 (Brazil)
34. Aucun auteur. (2018, June 22). Asean VOD services announce content code. Bangkok Post. Retrieved from <https://www.bangkokpost.com/business/news/1490014/asean-vod-services-announce-content-code>
35. Jain, M. (2015, November 3). This online company provides maids - and let's you pick them by religion and region. Scroll.in. Retrieved from <https://scroll.in/article/766490/this-online-companyprovides-maids-and-lets-you-pick-them-by-religion-and-region>
36. Domestic Workers Act 2013 No. 10361 (Philippines)
37. Morris, H. (2017, November 9). The world's most prolific Airbnb owner has 881 properties in London and earns £11.9m a year. Telegraph. Retrieved from <https://www.telegraph.co.uk/travel/news/airbnb-top-earnings-cities-landlords/>
38. Silver, J. (2018, August 23). The Airbnb and the short term rental revolution. The Conversation. Retrieved from <https://theconversation.com/airbnb-and-the-short-term-rental-revolution-how-english-cities-are-suffering-101720>
39. Alba, D. (2016, June). Airbnb is none too pleased about San Francisco's new crackdown. Wired. Retrieved from <https://www.wired.com/2016/06/airbnb-none-pleased-san-franciscos-new-crackdown/>
40. French Digital Republic Act 2016 Art.51 (France)
41. Décret n° 2017-678 to the Tourism Code 2017 (France)
42. Ordinance on the Regional Tax on Tourist Accommodation Establishments 2016. No.2017-678 (Belgium)
43. The Personal Information Protection and Electronic Documents Act (PIPEDA) 2015 (Canada)
44. Sen, A. (1999). Development as Freedom. Oxford: Oxford University Press.
45. Rodriguez-Montemayor, E. (2018, July 18). How the digital economy has exacerbated inequality. INSEAD. Retrieved from <https://knowledge.insead.edu/responsibility/how-the-digital-economy-has-exacerbated-inequality-9726>
46. Sassen, S. (2014). Expulsions: Brutality and Complexity in the Global Economy. Harvard University Press.
47. An important step in this direction is the Working Group on Measuring E-commerce and the Digital Economy set up by UNCTAD in February 2018.
48. Gurumurthy, A., & Chami, N. (2018). Data frameworks for a right to development (2018). UNRISD. Retrieved from <http://www.unrisd.org/TechAndHumanRights-Gurumurthy-Chami>
49. Cf. reference 2.
50. Scholz, T. (2016). Platform cooperativism. Challenging the corporate sharing economy. Rosa Luxemburg Stiftung

51. French Labor Code 2018. Art. L7342-1 (France).
52. Finley, K. (2018, May). A California ruling threatens the gig economy. Wired. Retrieved from <https://www.wired.com/story/a-california-ruling-threatens-the-gig-economy/>
53. French Digital Republic Act 2016 (France).
54. French Consumer Code 2017 (France).
55. Mckinsey. (2015). Playing to Win: The New Global Competition for Corporate Profits. Mckinsey.
56. Pan, L., & Woelderren, S. (2017). Platforms: Bigger, Faster, Stronger. ING. Retrieved from <https://www.ingwb.com/media/1985605/platform-foundations-report-20170706.pdf>
57. Oxfam. (2018). Reward work, not wealth. Oxfam Briefing Paper. Retrieved from [https://d1tn3vj7xz9fdh.cloudfront.net/s3fs-public/file\\_attachments/bp-reward-work-not-wealth-220118-en.pdf](https://d1tn3vj7xz9fdh.cloudfront.net/s3fs-public/file_attachments/bp-reward-work-not-wealth-220118-en.pdf)
58. UNCTAD. (2018). Digital trade and industrialisation: Perspectives from the south. UNCTAD. Retrieved from [http://unctad.org/meetings/en/SessionalDocuments/gdsecidc20180308\\_Key%20Messages%20of%20the%20Meeting.pdf](http://unctad.org/meetings/en/SessionalDocuments/gdsecidc20180308_Key%20Messages%20of%20the%20Meeting.pdf)
59. Cf. référence 45.
60. The Economist. (2016). The Rise of the Superstars. Special Report. Retrieved from [http://www.economist.com/sites/default/files/20160917\\_companies.pdf](http://www.economist.com/sites/default/files/20160917_companies.pdf)
61. IT for Change. (2017). Draft input text for the UN treaty on TNCs and human rights. IT for Change Retrieved from <https://www.itforchange.net/draft-treaty-on-transnational-corporations-and-human-rights>
62. Castells, M. (2017). Another Economy is Possible: Culture and Economy in a Time of Crisis. John Wiley & Sons.
63. Aucun auteur. (2013, March). All eyes on the sharing economy. The Economist. Retrieved from <https://www.economist.com/technology-quarterly/2013/03/09/all-eyes-on-the-sharing-economy>
64. Lanfranchi, G., & Madariaga, J. (2018). Collaborative cities: the digital economy transforming urban development in G. Lanfranchi, & J. Madariaga,(Ed) Urban Transport in the Sharing Economy Era- Collaborative Cities. CIPPEC. Retrieved from [http://www.cippecc.org/wp-content/uploads/2018/09/UrbanTransport-completo-web\\_CIPPEC.pdf](http://www.cippecc.org/wp-content/uploads/2018/09/UrbanTransport-completo-web_CIPPEC.pdf)
65. ILO. (2015). Public policy in the social and solidarity economy: Towards a favourable environment. ILO. Retrieved from [https://www.ilo.org/global/topics/cooperatives/publications/WCMS\\_535625/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/global/topics/cooperatives/publications/WCMS_535625/lang--en/index.htm)
66. Law on the Social and Solidarity Economy (SSE) 2014. No. 2014-856 (France).
67. Bauwens, M., & Restakis, J. (2015). Commons Transition: Policy Proposals for an Open Knowledge Commons Society. P2P Foundation: Amsterdam.
68. Cf. référence 50.